

BANQUE PASCHE MONACO

Société Anonyme Monégasque
 au capital de 5.600.000 euros
 Siège social : 7, boulevard des Moulins - Monaco

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010
(en euros)

ACTIF	2010	2009
Caisse, banques centrales, CCP	1 743 473,55	2 821 990,48
Créances sur les établissements de crédit	35 569 312,44	67 359 038,11
A vue	28 042 569,34	53 302 643,87
A terme	7 526 743,10	14 056 394,24
Créances sur la clientèle	7 156 404,51	5 157 750,87
Comptes ordinaires débiteurs	1 869 871,93	1 638 242,90
Autres concours à la clientèle.....	5 286 532,58	3 519 507,97
Immobilisations incorporelles.....	672 515,18	565 190,27
Immobilisations corporelles.....	215 065,98	129 390,09
Autres actifs	736 805,80	661 411,87
Comptes de régularisation.....	470 257,15	78 606,34
TOTAL DE L'ACTIF	46 563 834,61	76 773 378,03
PASSIF		
Dettes envers les établissements de crédit	-	1 108 693,82
A vue	-	1 108 693,82
A terme	-	-
Comptes créditeurs de la clientèle	39 761 536,37	68 251 527,54
A vue	37 467 549,07	52 682 162,41
A terme	2 293 987,30	15 569 365,13
Autres passifs	173 545,79	561 728,46
Comptes de régularisation.....	777 183,32	387 390,28
Provisions pour risques et charges	-	-
Fonds pour risques bancaires généraux	-	-
Capitaux propres	5 851 569,13	6 464 037,93
Capital souscrit.....	5 600 000,00	5 600 000,00
Réserves	163 006,39	163 006,39
Report à nouveau.....	701 031,54	1 554 291,85
Résultat de l'exercice (+/-).....	-612 468,80	-853 260,31
TOTAL DU PASSIF	46 563 834,61	76 773 378,03

HORS-BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en euros)

	2010	2009
Engagements donnés		
Engagement de financement	809 097,43	367 189,97
Engagements de garantie	138 000,00	676 969,79
Engagement sur titres/devises	5 964 437,86	
Engagements reçus		
Engagement de financement	-	-
Engagements de garantie	1 239 789,15	214 789,15
Engagement sur titres/devises	6 061 502,86	

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2010

(en euros)

	2010	2009
Intérêts et produits assimilés	432 820,37	1 893 239,72
Intérêts et charges assimilées	-43 668,00	-1 220 809,32
Produits sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés	-	-
Produits sur opérations de location simple	-	-
Charges sur opérations de location simple.....	-	-
Revenus des titres à revenu variable	-	-
Commissions (produits).....	1 932 030,61	997 348,13
Commissions (charges).....	-465 249,88	-267 348,51
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	274 336,14	64 557,86
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés.....	-	-
Autres produits d'exploitation bancaire	-	-
Autres charges d'exploitation bancaire	-10 148,69	-6 529,13
Produit net bancaire	2 120 120,55	1 460 458,75
Charges générales d'exploitation	-2 654 807,70	-2 206 588,40
Dotations aux amortissements et provisions	-88 964,88	-108 404,22
Résultat brut d'exploitation	-623 652,03	-854 533,87
Coût du risque	-	-
Résultat d'exploitation.....	-623 652,03	-854 533,87
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	2 607,89	250,00
Résultat courant avant impôt.....	-621 044,14	-854 283,87
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices.....	-	-
Dotations/reprise de FRBG et provisions règlementées.....	8 575,34	1 023,56
Résultat net.....	-612 468,80	-853 260,31

NOTE ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS**I. Principes comptables et méthodes d'évaluation**

Les comptes annuels de notre établissement sont présentés conformément aux dispositions arrêtées par la Commission Bancaire et aux règles prescrites par le règlement CRC 2000-03 du 4 juillet 2000 émanant du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 - Créances et dettes

Des provisions pour créances douteuses sont constituées quand apparaît un risque probable de non-recouvrement total ou partiel. Les provisions affectées à des encours spécifiques sont comptabilisées en déduction de l'actif, conformément au règlement du Comité de la Réglementation Comptable CRC 2002-03 du 12 décembre 2002. La Banque examine périodiquement la situation des différents dossiers et procède à l'ajustement des dotations en conséquence.

Les intérêts sont comptabilisés au Compte de Résultat prorata temporis. Les commissions sont comptabilisées dès l'enregistrement comptable des transactions les ayant générées.

1.2 - Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements ont été pratiqués selon la méthode linéaire sur leur durée probable d'utilisation, et en vertu des taux couramment admis.

1.3 - Portefeuilles de titres et Instruments financiers à terme

Dans le cadre de son activité de gestion, la banque a été amenée à traiter des opérations de change à terme, pour le compte de sa clientèle.

La banque ne détient pas de portefeuille de titres pour compte propre, qu'il s'agisse de titres de transaction, de placement ou d'investissement.

1.4 - Réévaluation / conversion des opérations en devises

Conformément aux dispositions des règlements 89/01 et 90/01, les créances, les dettes, les engagements hors bilan exprimés en devises sont convertis au cours de change officiel à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et charges en devises sont convertis en Euros avec comme référence le cours au comptant en vigueur le jour des transactions.

Les contrats de change à terme sont évalués avec comme référence le cours à terme restant à courir, à la date de clôture de l'exercice.

Les produits et pertes de change dégagés des opérations conclues en devises sont portés au Compte de Résultat.

II – Comparabilité des comptes

Aucun changement de méthode comptable sur l'exercice en cours n'est venu affecter la comparabilité des comptes avec ceux des exercices précédents.

En termes de fiscalité, la banque a dégagé un chiffre d'affaires sur Monaco inférieur à 75 %, ainsi, selon les dispositions fiscales monégasques, elle demeure dans le champ d'application de l'impôt sur les bénéfices.

III – Informations sur les postes du bilan, du hors bilan et du compte de résultat**3.1 - Informations sur les postes du bilan**

- Opérations avec la clientèle et avec les établissements de crédit (créances et dettes)

Les créances et dettes, exprimées en milliers d'euros se ventilent selon leur durée restant à courir comme suit :

Ventilation des créances et dettes suivant la durée résiduelle (en milliers d'euros)

Rubriques	durée < 3 mois	3 mois < durée < 1 an	1 an < durée < 5 ans	durée > 5 ans
Caisse, banques centrales, CCP	1 743			
Créances sur les établissements de crédits				
à vue	28 043			
à terme	7 527			
Comptes ordinaires débiteurs	1 870			
Autres concours à la clientèle	188	1 018	4 080	
Dettes envers les établissements de crédits				
Comptes créditeurs de la clientèle	39 387	372		

Les opérations réalisées avec des entreprises liées (Groupe CIC) ou avec lesquelles il existe un lien de participation (Banque Pasche SA) s'élèvent au 31 décembre 2010 à 33 846 milliers d'euros pour les créances sur les établissements de crédit.

Les immobilisations (en milliers d'euros)

Type d'immobilisation	Montant brut au 1 ^{er} janvier 2010	Acquisitions / (Cessions)	Reclassement	Dotations aux amortissements	Amortissements cumulés au 31 décembre 2010	Valeur résiduelle au 31 décembre 2010
Immobilisations incorporelles :						
Frais d'établissement et autres immobilisations incorporelles	831	122		(15)	(281)	(672)
Immobilisations corporelles :						
Agencements, installations et autres immobilisations corporelles	753	83		(74)	(621)	215
Total immobilisations	1 584	205	-	(89)	(902)	887

- Provisions constituées en couverture d'un risque de contrepartie (à l'actif et au passif)

Le montant total des créances douteuses au terme de l'exercice 2010 représente 988 milliers d'euros.

Ce montant est provisionné à hauteur de 988 milliers d'euros.

- Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Conformément à la politique du Groupe, aucun F.R.B.G. n'est constitué.

- Actionnariat et capitaux propres

A fin décembre 2010, le capital social de la banque se compose de 350'000 actions de 16 euros chacune, soit 5 600 000 euros. La participation de l'actionnaire principal, la Banque Pasche S.A. (Genève) s'élève à 99,99%.

Le résultat de l'exercice comptable de l'établissement ressort en perte de 612.468,80 Euros.

- Autres postes du bilan

Intérêts courus ou échus, à recevoir ou à payer inclus dans les postes du bilan au 31.12.2010 (en milliers d'euros)

Postes	Montant euros	Montant devises	Total
Actif			
Créances sur les établissements de crédits	19	17	36
Total inclus dans les postes de l'actif	19	17	36
Passif			
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-
Comptes créditeurs de la clientèle	2	2	4
Total inclus dans les postes du passif	2	2	4

Autres Actifs et Passifs (en milliers d'euros)

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Débiteurs divers (TVA à récupérer, etc.)	737	
Créditeurs divers (TVA à payer, etc.)		173
Total autres	737	173

Comptes de régularisation

Postes	Comptes de l'actif	Comptes du passif
Charges constatées d'avance	22	
Valeur à l'encaissement	87	
Produits à recevoir	60	
Charges à payer		475
Comptes d'ajustement sur devises	301	303
Total Comptes de Régularisation	470	708

3.2 - Information sur le Hors-Bilan, sur les instruments financiers à terme et sur les autres engagements

Garanties données et reçues

Garanties données	en milliers d'euros
Engagements de financement	809
Engagement d'ordre de la clientèle	138

Garanties reçues	en milliers d'euros
Engagements de garantie reçus d'établissement de crédit	1 240

Les engagements donnés d'ordre de la clientèle sont intégralement couverts par le nantissement des actifs des clients concernés.

Au niveau des garanties reçues, la Banque Pasche Monaco bénéficie pour son loyer d'une caution de la Banque Pasche S.A. Genève à hauteur de 40 milliers d'euros.

Instruments financiers à terme

Contrats de change non dénoués au 31/12/2010 (en milliers d'euros)

Postes	à recevoir	à livrer
Euros à recevoir, devises à livrer	5 964	
Devises à recevoir, Euros à livrer		
Devises à recevoir, devises à livrer		
Devises à livrer, devises à recevoir,		6 062
Total opérations de change à terme	5 964	6 062

3.3 - Informations sur les postes du compte de résultat

Produits et charges d'intérêts (en milliers d'euros)

	Charges	Produits
Etablissement de crédit		433
Clientèle	43	
Total	43	433

Ventilation des Commissions pour l'exercice 2010 (en milliers d'euros)

Rubriques	Charges	Produits
Opérations avec la clientèle	309	1 154
Prestations de services financiers (com. de gestion, ddg, etc.)	70	507
Autres opérations diverses de la clientèle (cartes bleues, com s/crédit, etc.)	86	271
Total commissions (hors opérations de change)	465	1 932
Opérations de change		274

Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros)

Frais de personnel	1 349
dont charges sociales	417
Autres frais administratifs	1 306
Total charges générales d'exploitation	2 655

IV - Autres informations

4.1 - Effectif

L'effectif rémunéré de la banque était de 13 personnes au 31 décembre 2010.

4.2 - Résultats financiers de la société au cours des trois derniers exercices

Nature des indications (en milliers d'euros)	2010	2009	2008
1. Situation financière en fin d'exercice			
Capital social	5 600	5 600	5 600
Nombre d'actions émises	350 000	350 000	350 000
2. Résultat global des opérations effectuées			
Produit net bancaire	2 120	1 460	1 839
Résultat brut d'exploitation	(624)	(854)	(655)
Coût du risque			
Résultat d'exploitation	(624)	(854)	(655)
Résultat courant avant impôts	(621)	(854)	(655)
Résultat exceptionnel	-	-	-
Impôts sur les bénéfices		-	-
Dotations / reprises de provisions	9	1	2
Résultat net	(612)	(853)	(653)
Montant des bénéfices distribués	-	-	-

4.3 - Ratios prudentiels

• Ratio de Solvabilité

Ce ratio s'applique sur base consolidée conformément au règlement n° 2000-03 du 6 septembre 2000 et notre établissement est dispensé de la production à l'Autorité de Contrôle Prudentiel de l'état correspondant.

• Coefficient de liquidité

Ce coefficient permet de suivre et de contrôler la faculté d'un établissement à rembourser notamment ses dépôts exigibles à très court terme. Les modalités de calcul et les objectifs de ratios ont été définis par le règlement CRB 88/01 modifié.

Ainsi au 31.12.10, la liquidité à 1 mois par rapport aux exigibilités à 1 mois était pour la banque de 709 %, le minimum requis étant de 100 %.

- Contrôle des grands risques

L'objectif poursuivi par la réglementation bancaire est de diviser les risques de chaque établissement bancaire et de proportionner chacun d'eux à son assise financière afin d'être toujours en mesure de faire face à la défaillance d'une entreprise (cf. CRB 93/05).

La surveillance de ce ratio se fait sur une base individuelle par la Banque Pasche Monaco SAM ainsi que sur une base consolidée au niveau de CIC Lyonnaise de Banque.

- Surveillance des risques de marché

La surveillance des risques de marchés introduite par les règlements CRB 95/02, 96/08 et 97/02 est exercée de manière individuelle par la Banque Pasche Monaco S.A.M. Cette surveillance est également exercée sur une base consolidée au niveau de la maison mère, la Banque Pasche SA.

4.4 - Réserves obligatoires

Au 31.12.2010, les réserves obligatoires placées auprès de la Banque de France s'élevaient à 813 milliers d'euros, incluant l'abattement forfaitaire de 100 Keuros.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2010

Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article 25 de la loi n° 408 du 20 janvier 1945, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, de la mission générale et permanente qu'en vertu des dispositions de l'article 8 de la susdite loi vous nous avez confiée par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mai 2008 pour les exercices 2008, 2009 et 2010.

Les états financiers et documents annexes, arrêtés sous la responsabilité du Conseil d'Administration de la Société, ont été mis à notre disposition dans le délai prévu à l'article 23 de la même loi n°408.

Notre mission, qui consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, a été accomplie en faisant application des normes professionnelles habituelles et nous a conduits à examiner les opérations réalisées par la Société pendant l'exercice 2010, le bilan au 31 décembre 2010 et le compte de résultat de l'exercice de douze mois clos à cette date, présentés selon les prescriptions édictées par l'Ordonnance Souveraine n° 3167 du 29 janvier 1946.

Ces documents ont été établis suivant les prescriptions légales et selon les mêmes formes et au moyen des mêmes méthodes d'évaluation que ceux retenus au titre de l'exercice précédent.

Nous avons procédé à la vérification des divers éléments constituant l'actif et le passif de la Société, ainsi que les règles auxquelles il a été fait recours tant pour leur valorisation que pour la discrimination des charges et produits inscrits dans le compte de résultats.

Notre examen a été effectué conformément aux normes de révision comptable généralement admises, dans le but d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne sont pas entachés d'irrégularités significatives et notamment par le contrôle, par sondages des montants et des informations contenus dans les états financiers, de leur justification, de l'appréciation de leur présentation d'ensemble et des principales évaluations faites par la Direction de la Société ainsi que l'application des principes comptables utilisés.

Nous avons également vérifié les informations sur les comptes données dans le rapport de votre Conseil d'Administration, les propositions d'affectation des résultats et le respect par la Société des dispositions légales et statutaires régissant le fonctionnement de ses organes sociaux.

A notre avis, le bilan et le compte de résultats de l'exercice ci-annexés, soumis à votre approbation, reflètent d'une manière sincère, en conformité avec les prescriptions légales et les usages professionnels, la situation active et passive de votre Société au 31 décembre 2010, ainsi que les opérations et le résultat de l'exercice couvrant la période de douze mois clos à cette date.

Monaco, le 31 mars 2011.

Les Commissaires aux Comptes,

Claude Tomatis

Didier Mekies
